

**EXTRAIT****du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet :

Acquisition
Licence IVExercice : 29
Présents : 29
Absents : /Pour : 29
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Vingt, le vingt neuf juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Secrétaire : M. Bornes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'occasion du Conseil municipal du 8 juin 2020, il a été décidé de confier à EPORA l'acquisition et la démolition de l'immeuble du Mélassien.

Cette acquisition par EPORA ne comprend pas la licence IV dont Monsieur Sébastien LOPEZ est titulaire. Il est proposé que la Commune procède directement à l'acquisition de cette licence au prix amiable de 15 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir la licence IV détenue par Monsieur Sébastien LOPEZ au prix de QUINZE MILLE EUROS (15 000 €).

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

